

Image not found or type unknown



Interdction du departement

Par **maamar**, le **17/12/2008** à **00:52**

bonjour, actuellement sous le coup d'une interdiction de region,ayant depose un requette au tribunal pour l'enleverer ayant eu une reponse negative, je voudrai savoir quel solution me reste t-il pour retrouver ma famille ayant une fille de 3 ans et ma concubine qui va acoucher dans 2 mois. je n'est meme pas reconnue mes enfants par ses motifs.en vous remerciant d'avance.